

I- La Communauté de Communes des Marches de Lorraine

La Communauté de Communes des Marches de Lorraine (CCML) est une structure intercommunale française située dans le département des Vosges en région **Lorraine**. En 1995, 23 des 26 communes du canton de Lamarche décident de se regrouper au sein d'un « Syndicat Intercommunal de Développement » (SIDCL). Le 1er janvier 2004, le SIDCL devient la « Communauté de communes des Marches de Lorraine ». Actuellement 20 communes composent la CCML. Elle compte environ 4 200 habitants et s'organise autour de deux communes centrales : Lamarche (le chef-lieu de canton) et Martigny les Bains.



Le canton du pays du Pays de Saône et Mouzon

Proche de l'A31 qui assure la liaison permettant de rejoindre Lyon en 3h, Nancy et Dijon en 1 h, le canton est situé au sud-ouest du département des Vosges au centre des villes thermales. Il borde les départements de Haute-Marne et de Haute-Saône et 26 communes y sont rattachées. La ligne de partage des eaux divise le territoire en deux bassins quasiment égaux en surface, au nord et à l'ouest, les eaux s'écoulent vers la Meuse qui se jette dans la Mer du Nord, et au sud et à l'est, les eaux vont vers la Saône, donc la Méditerranée.

Quatre entités naturelles sont distinctes par les paysages

Au nord-est les paysages sont dominés par la présence des Monts Faucilles et constituent une zone de contact avec les Vosges gréseuses à l'est. Ils culminent à 500 mètres avec la côte du Hautmont (497 m), le Mont des Fourches (500 m) et la Côte d'Ainville (433 m) avec pour élément marquant la vallée du Mouzon constituée de prairies naturelles, de vergers au début des pentes et de forêts sur les hauteurs. Le coteau du Val des Auges orienté face au sud-est est un espace agricole avec la forêt et des prairies. Le plateau non inondable emprunté par la voie romaine, à dominante céréalière, avec en coteau vergers ou autrefois des vignes.



Le plateau Saônois, transition entre le bassin du Mouzon et le bassin de la Saône est occupé par de nombreux vergers. La vallée de la Saône avec les villages du sud du canton est bien lisible dans le paysage par sa rive très arborée, la vigne restant un élément marquant de ces paysages.

Le Canton joue la carte touristique avec son patrimoine historique bâti, classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques. La forêt avec de nombreuses essences est l'une des principales ressources du Canton. Chaque commune possède encore des traces du passé : voies romaines, églises romanes, lavoirs et fontaines, calvaires ; on y trouve aussi une ancienne station thermale, un village Renaissance, un couvent des cordeliers, un musée gallo-romain, une ancienne fonderie de cloches, huileries : noix, œillette (pavot), colza, mais aussi des moulins et des ruines de châteaux-forts et quelques abbayes.

La situation démographique du territoire est préoccupante. Tout d'abord, la population diminue d'année en année. De 1999 à 2008, le territoire a perdu 238 habitants entre les deux recensements (Source : INSEE), et seulement 7 communes ont une évolution démographique positive. Par ailleurs, le vieillissement de la population et le départ des jeunes s'observe sur le territoire. La part des jeunes de 0 à 19 ans dans la population totale du territoire de la CCML est passée de 21,6% en 1999 à 19,7% en 2008. Les personnes de 60 ans et plus représentaient elles 25,6% de la population en 1990 pour atteindre 33,35% en 2008 (Source : INSEE, RGP).

II- Le projet éducatif territorial de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine

Une communauté de communes engagée dans le domaine enfance-jeunesse.

La Communauté de Communes des Marches de Lorraine, depuis sa création en 2004, mène une politique active pour développer l'attractivité de son territoire, notamment en matière de services enfance-jeunesse.

Ainsi, la CCML a développé différents services : multi-accueil multi-sites pour les enfants de 3 mois à 6 ans, relais Assistants Maternels, accueil périscolaire sur 3 sites, accueil de loisirs ouvert les mercredis et les vacances, service d'accompagnement à la scolarité, et un réseau d'animation des bibliothèques du territoire.

Le service d'accueil de loisirs, en gestion directe par la CCML depuis le 1^{er} avril 2013 comprend :

- L'accueil périscolaire ouvert sur 2 sites : Lamarche et Martigny-les-Bains (un 3^{ème} site est ouvert à Isches mais organisé en garderie non déclaré à la DDJS)
- L'accueil de loisirs des mercredis : ouvert de 7h30 à 18h à la Maison de l'enfance à Lamarche.
- L'accueil de loisirs des vacances : ouvert 1 semaine aux vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps et 4 semaines en été, de 7h30 à 18h à la Maison de l'enfance à Lamarche.

Pour les mercredis et les vacances, un service de transport gratuit est proposé aux familles avec le minibus de la Communauté de Communes.



Le Projet Educatif Territorial, élaboré en cohérence avec le Contrat Enfance et Jeunesse assure une liaison en incluant le temps scolaire, dans une réflexion globale sur la journée de l'enfant. C'est une opportunité pour renforcer la complémentarité et la cohérence entre les temps de la journée de l'enfant, en assurant une coordination des différents acteurs.

Pour garantir la réussite du Projet Educatif Territorial et la coordination entre tous les acteurs, un poste de coordinateur est créé pour assurer une coopération renforcée entre tous les intervenants (école, périscolaire, associations, parents d'élèves...), venir sur chaque école et assurer la gestion logistique des NAP, l'inscription des enfants et le lien avec les familles. Le manque de transport est une difficulté du territoire rural. Ainsi, pour les activités du Livre en Marches, l'accueil de loisirs, le jardin d'insertion, les Ateliers parents-enfants, un transport gratuit est proposé. Le bus est prêté également à des associations sportives, pour permettre aux enfants du territoire de pratiquer le rugby à Vittel.

Les objectifs éducatifs :

- ✓ Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité ...).
- ✓ Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- ✓ Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ✓ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- ✓ Respecter l'environnement.